



Conseil économique et social

Distr. limitée
13 juillet 2009
Français
Original : anglais

Pour information

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2009

14-16 septembre 2009

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport sur l'utilisation des ressources ordinaires pour couvrir les dépassements de crédits relatifs aux projets terminés financés au moyen d'autres ressources

Résumé

On trouvera dans le présent rapport un récapitulatif de l'excédent des dépenses sur les engagements concernant les projets terminés financés au moyen de ressources autres que les ressources de base, pour lesquels il n'a pas été reçu de fonds additionnels. Un montant de 3 835 512 dollars, prélevé sur les ressources ordinaires, servira à couvrir ce dépassement.

* E/ICEF/2009/16.

Considérations générales

1. Par sa décision 1988/11H (E/ICEF/1988/13), le Conseil d'administration a établi la politique suivante concernant l'excédent des dépenses sur les engagements :

Les dépenses liées à l'exécution des programmes financés à l'aide de fonds supplémentaires doivent rester dans les limites des fonds disponibles. Toutefois, en raison de fluctuations des taux de change ou d'autres hausses de prix sur lesquelles l'UNICEF n'a aucun pouvoir, les besoins financiers peuvent, en cours d'exécution, excéder les prévisions de dépenses initiales. En pareil cas, on demande au(x) donateur(s) de verser des fonds additionnels. En l'absence de nouvelles contributions, il est mis fin progressivement à l'exécution du projet et tout excédent de dépenses est imputé sur la masse commune des ressources. Le secrétariat fait rapport au Conseil d'administration sur tous les cas de ce genre, en indiquant les montants en dollars des États-Unis et les pays bénéficiaires concernés, et en expliquant les dépassements.

2. On trouvera au paragraphe 6 la ventilation, par zone ou pays de programme, de l'excédent des dépenses sur les engagements, qui s'élève à 3 835 512 dollars. L'allocation des ressources ordinaires à la couverture de ce dépassement permettra à l'UNICEF d'apurer les autres ressources jusqu'au 31 décembre 2007.

3. Sur les 3,8 millions de dollars, 2,3 millions ont trait aux programmes financés à l'aide des ressources ordinaires et 1,5 million aux opérations de secours d'urgence financées à l'aide d'autres ressources. Un montant de 2,8 millions de dollars est imputable aux contributions qui ont été réduites ou annulées ou dont la valeur a diminué entre la date de l'annonce et celle du paiement, en raison de fluctuations des taux de change; le reste, soit 1 million de dollars, est imputable à des hausses de prix sur lesquelles l'UNICEF n'a aucun pouvoir.

4. Conscient que la bonne gestion financière l'oblige à un emploi judicieux et économique des ressources fournies par ses donateurs, l'UNICEF veille à ce que sa politique, ses méthodes et ses systèmes de gestion financière contribuent à réduire au minimum le risque que ses dépenses excèdent ses engagements. Ces dernières années, l'organisation a communiqué clairement les responsabilités en matière d'exécution et de suivi et amélioré l'information financière. L'UNICEF fait tout son possible pour éviter que ses dépenses excèdent ses engagements et ne demande aux donateurs des fonds additionnels que lorsque les conditions aléatoires dans lesquelles il opère l'exigent. Il continuera de s'employer activement à réduire au minimum ces dépassements; néanmoins, comme l'a noté le Conseil d'administration, il existe des facteurs sur lesquels l'UNICEF n'a aucun contrôle et qui donnent lieu à ces dépassements.

5. Le présent rapport montre que l'UNICEF a fait ces dernières années des progrès en matière de gestion et de clôture des contributions au titre des autres ressources. La période entre l'expiration des contributions et l'établissement des comptes définitifs a été réduite au minimum.

6. Le tableau ci-après indique les ressources ordinaires nécessaires pour couvrir l'excédent des dépenses sur les engagements, à savoir 3 835 512 dollars, pour les 51 programmes suivants :

| <i>Zone/pays bénéficiant de programmes ou recevant une assistance</i> | <i>Dépassement de crédits (en dollars des États-Unis)</i> |
|---|---|
| Afghanistan | 12 632 |
| Albanie | 1 269 |
| Angola | 168 836 |
| Bénin | 16 503 |
| Bosnie-Herzégovine | 23 716 |
| Brésil | 6 984 |
| Burundi | 335 728 |
| Cambodge | 6 047 |
| Cameroun | 4 020 |
| Colombie | 1 441 |
| Côte d'Ivoire | 113 278 |
| Djibouti | 3 492 |
| Érythrée | 1 886 |
| Éthiopie | 42 412 |
| Gabon | 11 585 |
| Guatemala | 8 072 |
| Guinée-Bissau | 1 375 |
| Haïti | 3 922 |
| Inde | 357 140 |
| Indonésie | 3 910 |
| Iraq | 4 560 |
| Kenya | 527 752 |
| Liban | 14 878 |
| Libéria | 30 572 |
| Madagascar | 51 975 |
| Malawi | 344 672 |
| Maldives | 1 103 |
| Mauritanie | 1 072 |
| Moldova | 4 808 |
| Mozambique | 139 414 |
| Myanmar | 11 579 |
| Nigéria | 6 236 |
| Ouganda | 254 772 |
| Pakistan | 1 019 |
| Pérou | 2 325 |
| Philippines | 4 340 |
| République démocratique du Congo | 267 335 |
| République populaire démocratique de Corée | 87 315 |
| Sénégal | 7 583 |

| <i>Zone/pays bénéficiant de programmes ou recevant une assistance</i> | <i>Dépassement de crédits (en dollars des États-Unis)</i> |
|--|---|
| Somalie | 5 524 |
| Soudan | 75 367 |
| Sri Lanka | 53 520 |
| Swaziland | 21 067 |
| Tadjikistan | 5 305 |
| Tchad | 8 673 |
| Yémen | 2 366 |
| Zimbabwe | 43 484 |
| Bureau des programmes d'urgence | 392 478 |
| Division des programmes | 108 507 |
| Bureau régional pour l'Europe centrale et orientale et la Communauté d'États indépendants | 184 259 |
| Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale | 47 404 |
| Total | 3 835 512 |
